

Association Union Nationale pour
l'Instruction et l'Epanouissement
46500 REILHAC

Péronne, le 24 juin 2021,

GL/LM/21.069

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre souhait de demander devant le juge des référés la communication de deux rapports Dgesco sur l'instruction en famille (B3-3-2016-2017 et 2018-2019) qui ne sont toujours pas communiqués aujourd'hui.

En tant que parlementaire très investi sur ces questions, je peux témoigner du caractère essentiel de ces données pour un véritable débat démocratique.

Cela fait maintenant plusieurs mois que les débats sur l'instruction en famille se tiennent sans que jamais le Gouvernement n'ait communiqué sur les éléments contenus dans ces deux rapports.

J'ai, comme parlementaire, demandé à plusieurs reprises au ministère de l'Education nationale que ces deux rapports soient communiqués, sans y parvenir.

L'utilité de la communication de tels rapports pur assurer un véritable débat démocratique est d'autant plus essentiel que les débats en plénière se tiennent à partir de lundi 28 juin jusqu'au 02 juillet, soit une période très resserrée.

A l'issue de ces débats devant l'Assemblée nationale, le Sénat sera appelé à se prononcer par un vote extrêmement succinct. Pour ce motif, j'espère que le juge des référés prendra la mesure de l'urgence et de la nécessité d'une telle action.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Grégory LABILLE

Député de la Somme